

## L'EQUIPE D'UN BISTROT MEMOIRE

### 1. Le porteur du Bistrot Mémoire

C'est la structure qui assume la **responsabilité juridique** et la **gestion** du Bistrot Mémoire. Il peut s'agir d'une structure publique ou privée préexistante à la création du Bistrot Mémoire, ou bien d'une structure créée spécifiquement pour porter l'activité de celui-ci.

Ainsi, les Bistrot Mémoire peuvent notamment être portés par :

- Des associations gérant des structures médicosociales (EHPAD, SSIAD...) ou développant des actions visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Des organismes privés gérant des structures médicosociales
- Des plateformes de répit
- Des associations créées spécifiquement pour la mise en place du Bistrot Mémoire
- Des CLIC
- Des CCAS, CIAS, collectivités locales

Le porteur du Bistrot Mémoire exerce la **mission d'employeur** (auprès du/de la psychologue) ainsi que la **gestion financière** du Bistrot Mémoire. Il est responsable de l'équipe (bénévoles et psychologue) sur le plan administratif, s'attache à favoriser sa cohésion ainsi que sa formation.

Il assume la mission de coordination du Bistrot Mémoire, assurée de manière concrète soit par la psychologue soit par un autre professionnel de la structure porteuse, appuyé par l'équipe bénévole. Il anime le **comité de pilotage** composé des principaux partenaires locaux.

**La mission de coordination du Bistrot Mémoire comprend différents aspects :**

- **Organisation des séances et animation de l'équipe :** Élaboration du programme des séances (définition des thèmes, recherche des intervenants), animation de l'équipe bénévole (réunions régulières), organisation de sorties extérieures, participation à des projets spécifiques, organisation du transport permettant aux participants de se rendre au Bistrot Mémoire.
- **Gestion et développement du Bistrot Mémoire :** Évaluation du dispositif (avec l'aide des outils proposés par l'Union), communication, recherche de financements, relations partenariales.
- **Participation à la vie du réseau des Bistrot Mémoire** (journée nationale, séminaire d'échange de pratique...)

### 2. Le comité de pilotage et les relations partenariales

Lors du processus de création d'un Bistrot Mémoire, un comité de pilotage se met en place, réunissant quelques acteurs locaux particulièrement intéressés par le projet. Il est conseillé de faire perdurer ce comité de pilotage au-delà de la période de création. En effet, la participation de plusieurs acteurs aux missions de coordination garantit une meilleure communication en direction du public et des partenaires, facilite la mobilisation d'intervenant.e.s et alimente la dynamique de projet.

Dans tous les cas, Le Bistrot Mémoire évolue nécessairement en partenariat, dans une recherche de complémentarité et de soutien mutuel avec les acteurs locaux.

## Les différents partenaires du Bistrot Mémoire

### Les différents partenaires

- Les CLIC, espace autonomie senior, MAIA, ESA
- Les établissements de soins ou de santé, les consultations mémoire, centres de gériatrie...
- Les partenaires financiers
- Les professionnels libéraux : neurologues, gériatres, médecins traitants, ergothérapeutes...
- Les collectivités territoriales, CCAS, CIAS
- Les services d'aide et de soins à domicile
- Les équipes citoyennes MONALISA, associations, centres socioculturels
- D'autres Bistrot Mémoire du territoire ou dispositifs similaires (Cafés Mémoire de France Alzheimer, cafés des aidants)

### Leurs rôles

- Collaboration ponctuelle lors d'événements, d'activités, de sorties...
- Participation à l'élaboration du projet, comité de pilotage
- Participation au financement et/ou à la recherche de financements
- Mise à disposition de personnel ; interventions lors des séances
- Orientation de publics cibles vers le Bistrot Mémoire
- Participation à la logistique (transport des personnes, actions de communication...)
- Relais de communication auprès du public
- 

## 3. Le-la psychologue

- **Il-elle est chargé.e de l'animation des séances de Bistrot Mémoire, en lien avec les bénévoles**  
 Ses compétences professionnelles favorisent l'émergence et la circulation de la parole :
  - Il-elle fait preuve d'une attention particulière et d'une attitude bienveillante à l'égard de l'ensemble des participants. Il favorise les mises en lien entre les participants. Son attention et son écoute singulière permet à la personne de « dire ce qui l'amène ».
  - Il-elle écoute et prend en compte les besoins des participants concernant les thèmes à aborder, les intervenants à solliciter.
  - Il-elle peut échanger en tête à tête, à l'écart du groupe, avec les participants en demande.
  - Il-elle oriente, si besoin vers les personnes ou dispositifs ressources (groupes de parole, lieux d'information...).
- **Il-elle anime l'équipe de bénévoles**  
 Il-elle anime l'équipe de bénévoles, veille à une bonne harmonie entre ses membres, valorise leur juste place et la complémentarité des rôles de chacun.
- **Il-elle peut être chargé.e de certaines missions liées à la coordination du Bistrot Mémoire (Cf.1)**

## 4. Les bénévoles

Le Bistrot Mémoire repose sur l'engagement de plusieurs personnes bénévoles faisant pleinement partie de l'équipe du Bistrot Mémoire.

Lors des séances, leurs missions concernent l'accueil, l'écoute et la mise en relation des participant.e.s. Les bénévoles veillent à ce que chacun puisse s'exprimer s'il le souhaite, et à ce que les séances soient des moments conviviaux.

Plus globalement, les bénévoles apportent leur soutien dans les missions relevant de la coordination du Bistrot Mémoire. Ils peuvent également participer au comité de pilotage du Bistrot Mémoire.

En fonction de leurs envies et compétences individuelles mais aussi de la dynamique de l'équipe, les missions des bénévoles peuvent être plus ou moins étendues.

*Cf Charte du bénévole*

## **5. Le « bistrotier »**

Le bistrotier ou la bistrotière témoigne de son adhésion au concept de Bistrot Mémoire et aux valeurs sous-tendues par le dispositif. Il-elle est informé.e des missions et objectifs poursuivis par le Bistrot Mémoire et il-elle est consulté.e dans l'organisation des séances.

Le bistrotier ou la bistrotière met à disposition un espace destiné à accueillir les participant.e.s du Bistrot Mémoire, à garantir des conditions d'accueil adaptées au public et favorisant la convivialité : ambiance sonore, chauffage, luminosité, accessibilité etc. Cet espace n'est pas privatisé pendant les séances de Bistrot Mémoire.

S'il le souhaite, la bistrotière ou le bistrotier peut prendre part aux projets du Bistrot Mémoire : communication, recherche de financement, recherche d'intervenants...

*Cf fiche « Bistrotier »*